

	LICENCE		GMAIL		DATE CM :		
NOM					GAF - GR - COMPET	€ CM RC	Date d'inscription:
PRENOM							Nouvelle adhésion OU Ancien adhérent
DATE DE NAISSANCE							
AGE	SEXE	M	<input type="checkbox"/>	F			
ADRESSE					TELEPHONE DOMICILE		
					TELEPHONE EN CAS D'URGENCE		
MEDECIN TRAITANT	NOM					TELEPHONE MEDECIN TRAITANT	
CRENEAUX CHOISIS (à entourer)	2 COURS		3 COURS		4 COURS		
Membre(s) de la même famille également licencié(s) à l'association :							
	MERE (ou responsable légal)				PERE (ou responsable légal)		
<input type="checkbox"/> parents séparés (cocher si concernés)		<input type="checkbox"/> garde exclusive mère		<input type="checkbox"/> garde exclusive père			
NOM							
PRENOM							
PROFESSION							
TELEPHONE PORTABLE							
MAIL en majuscule un caractère par trait	-----				-----		
ADRESSE (si différente de l'enfant)							

RESPONSABILITÉS

AUTORISATION PARENTALE POUR ENFANT MINEUR

Autorisation de transport

Je soussigné(e) **autorise - n'autorise pas**
le club à transporter mon enfant

pour se rendre sur les lieux de compétition, manifestation et sorties organisées pendant les stages programmés, par transport collectif ou par véhicules individuel appartenant soit à des dirigeants de l'association, soit à des parents et entraîneurs agissant bénévolement et à régler la quote-part correspondant

Autorisation pour diffusion de photos et vidéos.

J'autorise - je n'autorise pas l'association GRENOBLE GYM à prendre des photos ou vidéos de mon enfant lors des séances liées aux activités du club et de les diffuser sur internet ou tout autre support de communication.

NB : Néanmoins, GRENOBLE GYM s'engage à ne pas diffuser ces photos ou vidéos sans préalablement avertir les parents ou le gymnaste majeur concerné.

Autorisation de sortie

J'autorise - je n'autorise pas mon enfant à partir seul après l'entraînement. En cas de refus de ma part, je m'engage à fournir à l'association la liste des personnes habilitées à venir chercher mon enfant.

J'autorise - je n'autorise pas mon enfant à m'attendre dans le gymnase et je décharge le club de toute responsabilité après la fin de l'entraînement.

Précisions de l'association.

Le club (dirigeants et entraîneurs) est responsable des enfants uniquement pendant les heures des séances d'entraînement, de compétitions, de démonstrations et de manifestations organisées par le club ou organismes liés à la pratique sportive. Avant et après, à l'extérieur de la salle d'animation, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

AUTORISATION POUR TOUS LES ADHERENTS

Risques et attestation

Je reconnais avoir conscience des risques encourus inhérents à la pratique de la gymnastique, je les accepte et ne pourrai en aucune manière tenir le club pour responsable des accidents intervenus dans le cadre de la pratique normal du sport.

En l'absence de certificat médical j'atteste aucune contre indication à la pratique gymnique.

En cas d'urgence.

J'autorise - je n'autorise pas le club à prévenir le médecin du sport, les secours et à faire transporter mon enfant ou moi même vers l'hôpital le plus proche.

Téléphone en cas d'urgence :

REGLEMENT INTERIEUR

1. Les salles de cours sont interdites aux personnes non concernées par la gymnastique (familles, accompagnateurs,...)

2. Les utilisateurs se changent dans les vestiaires.

3. GRENOBLE GYM décline toute responsabilité :

a. en cas d'accident dû à l'utilisation des appareils de gymnastique et de musculation en dehors des heures de cours.

b. en cas de vol dans les vestiaires ou salle de cours.

4. Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des dossiers complets. Elles sont closes, sans préavis, dès que les cours seront complets ; seul le paiement valide l'inscription. Le club se réserve le droit de refuser ou annuler une inscription dans le cadre d'un dossier erroné, d'un cours complet ou d'un nombre insuffisant d'inscrits ou d'un comportement de l'adhérent jugé intolérant.

5. L'accès aux salles sera interdit au gymnaste si le dossier reste incomplet.

6. Aucun remboursement effectué en cas de fermeture de la structure ou arrêt de l'activité du club (sinistre, arrêté municipal...), absence momentanée d'un cadre ou au-delà de 15 jours à compter de la date d'inscription

7. Aucun remboursement au delà de 15 jours pour quelconque motifs (déménagement, grossesse, blessure)

ESPRIT ASSOCIATIF

En vous inscrivant à Grenoble Gymnastique, vous décidez d'adhérer à une association sportive loi 1901 à but non lucratif.

Dans ce cadre, certains membres du club notamment les membres du bureau et du comité directeur décident de participer bénévolement au fonctionnement du club en donnant de leur temps personnel.

Toute l'équipe de Grenoble Gymnastique, salariés et bénévoles réunis vous demande de prendre en compte cette particularité qu'est l'Esprit Associatif.....

Écrire : « lu et approuvé » date et signature :

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFG.

Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.

L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.

Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et remplir une attestation

Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. Vous les trouverez en annexe à la fiche d'inscription.

ADHESION

Modalités du règlement :	Montant de l'adhésion€
1. Le montant de l'adhésion est à régler dans la globalité lors de l'inscription	Réduction :€
	Montant de l'adhésion après réduction€
2. Possibilité de régler en quatre chèques maximum de septembre à décembre. Ils sont tous remis lors de l'inscription.	<input type="checkbox"/> Chèque bancaire/postal (ordre : GRENOBLE GYM) :
3. Le règlement en espèce s'effectue en totalité lors de l'inscription.	N°1: €
	N°2 : €
	N°3 : €
4. La cotisation est non remboursable au delà de deux semaines d'inscription <u>et je l'accepte</u>	N°4 : €
	<input type="checkbox"/> Carte M'RA (max 30€) : €
NB : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont traitées informatiquement par le secrétaire de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.	<input type="checkbox"/> ANCV maximum 30€ sur la cotisation :
	<input type="checkbox"/> Chèque jeune
	SIGNATURE ADHERENT